



RAPPORT

CONCOURS commun Ecoles d'ingénieurs voie « D » Session 2015

RECRUTEMENT Niveau BAC + 4 (240 ECTS)

(FORMATIONS UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES)

CONCOURS COMMUN d'ADMISSION Voie « D » aux écoles de :

VetAgro Sup Clermont-Ferrand cursus ingénieur agronome

et Oniris Nantes cursus ingénieur agroalimentaire

SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES de Bordeaux

CS 40201 - 33175 - GRADIGNAN Cedex

Téléphone : 05 57 35 07 20

<http://concours-agro-veto-bordeaux.fr> - Email : contact@concours-agro-veto-bordeaux.fr

S O M M A I R E

Le RECRUTEMENT	Pages
A - Le Concours commun voie « D »	3
B - Les chiffres synthétiques	4
1 - l'évolution des effectifs	4
2 - les affectations	4
3 - les intégrés	4
Les EPREUVES de la SESSION 2015 : Analyse des résultats	
A - L'examen des dossiers	5
B - Les épreuves orales	6
1 - l'entretien	6
2 - les langues	7
Conclusion	9

1^{ère} Partie

* * *

Le RECRUTEMENT

A - Le CONCOURS « D » 2015

Les modalités du CONCOURS Commun Voie « D » sont définies par l'arrêté du 25 juillet 2014.

Le concours commun voie « D » est ouvert aux étudiants inscrits en première année de préparation d'un master scientifique. L'admission définitive des candidats en deuxième année est subordonnée à la validation des deux premiers semestres du master.

A défaut de satisfaire à la condition ci-dessus mentionnée, l'accès au concours est possible dans le cadre de la procédure de validation prévue par l'article 11 du décret n°85-906 du 23 août 1985. La commission établit son appréciation en considération du degré des connaissances et des qualifications que le parcours suivi permet de présumer chez le candidat.

Déroulement de la session 2015 :

Les dossiers d'inscription étaient disponibles à partir de mi-décembre :

- sur le site internet : <http://www.concours-agro-veto-bordeaux.fr/admission-enita-2eme-annee.html>
- auprès du Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires de Bordeaux.

La clôture des inscriptions était fixée au 14 mars 2015.

1^{ère} phase : Examen des dossiers par le jury chargé d'établir la liste des candidats admissibles à l'oral.

Le jury s'est réuni dans la semaine du 20 au 24 avril 2015.

2^{ème} phase : Epreuves Orales constituées d'une :

- . Epreuve d'ENTRETIEN avec le jury
- . Epreuve en LANGUE anglaise

Les épreuves orales ont eu lieu dans la semaine du 29 juin au 3 juillet 2015.

A l'issue des épreuves, le jury établit les listes principale et complémentaire en fonction des résultats universitaires et des notes obtenues à l'oral.

B - Les CHIFFRES SYNTHETIQUES

1 - L'évolution des effectifs :

Années >>	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Nombre de places offertes	12	12	12	12	12	18	24	24	31
Bordeaux	-	-	-	-	-	-	2	2	3
Clermont-Ferrand	6	6	6	6	6	6	10	10	12
Dijon	-	-	-	-	-	6	6	6	6
Nantes	6	6	6	6	6	6	6	6	10
Nombre de candidatures reçues	14	18	16	13	20	26	30	50	50
Nombre de dossiers retenus	14	18	15	12	19	24	28	44	47
Nombre de candidats présents à l'oral	8	16	11	11	11	19	27	33	34
Résultats									
ADMIS en Liste Principale	6	12	10	10	11	18	24	24	31
Inscrits en Liste complémentaire	-	13 { 1}	10 { -}	10 { -}	11 { -}	18 { -}	25 { 1}	31 { 7}	31 { -}
Ont démissionné après admission	1	4	4	4	4	7	10	8	16
Rang du dernier appelé	6 ^{ème}	13 ^{ème}	10 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	18 ^{ème}	25 ^{ème}	31 ^{ème}	31 ^{ème}

2 - Les affectations

Une école d'affectation a été proposée **aux 6 candidats** admis en liste principale. Il a par ailleurs également été fait appel au candidat inscrit sur la liste complémentaire.

5 candidats ont intégré une École.

3 - Les 5 candidats intégrés

VetAgro Sup CLERMONT-FERRAND 6 places offertes - 1 candidats intégrés
Oniris NANTES 6 places offertes - 5 candidats intégrés

VetAgro Sup site de CLERMONT-FERRAND - 6 places offertes - 4 candidats intégrés

2^{ème} Partie

* * *

Les EPREUVES Analyse des résultats

A - L'EXAMEN des DOSSIERS

✧ La composition du jury d'admissibilité

La Commission d'examen des dossiers de candidature s'est réunie à Bordeaux Sciences Agro dans la semaine du 20 au 24 avril 2015.

✧ Le travail du jury

La sélection effectuée tient compte :

- des titres et diplômes universitaires qui doivent être obtenus dans des mentions ou spécialités en rapport avec les champs disciplinaires des écoles,
- du parcours post-BAC,
- des résultats obtenus au cours du cursus,
- des expériences et des stages,
- de la lettre de motivation (et/ou du projet professionnel du candidat).

✧ Les résultats et le détail de la répartition des notes

La Commission a examiné les **14** dossiers de candidature et établi la liste des **14 candidats admissibles** autorisés à participer aux épreuves orales.

Notes	Admissibles	Éliminés
$18 \leq N < 19$	1	-
$17 \leq N < 18$	1	-
$16 \leq N < 17$	1	-
$15 \leq N < 16$	1	-
$14 \leq N < 15$	2	-
$13 \leq N < 14$	1	-
$12 \leq N < 13$	2	-
$11 \leq N < 12$	2	-
$10 \leq N < 11$	3	-
$09 \leq N < 10$	-	-
$08 \leq N < 09$	-	-
$07 \leq N < 08$	-	-
$06 \leq N < 07$	-	-
$05 \leq N < 06$	-	-
$N < 05$	-	-
Totaux	14	-
	candidatures	

B - Les EPREUVES ORALES

Les épreuves orales se sont déroulées à **Bordeaux Sciences Agro** dans la semaine du **29 juin au 3 juillet 2015**.

8 candidats se sont présentés aux épreuves orales et figurent au classement final.

✧ Les moyennes

Matières	Présents à l'oral	Note maximale	Note minimale	MOYENNE de l'épreuve
ENTRETIEN	8	16	7	11,62
LANGUES	8	15,5	5	10,40

1 - L'épreuve d'ENTRETIEN (durée 30 minutes)

Après la présentation de son parcours par le candidat (*formation, stages, activités extra-scolaires*), le **jury évalue** au cours d'une discussion **son aptitude** à suivre la formation proposée dans l'une et l'autre des Ecoles, à partir de l'adéquation entre les disciplines précédemment étudiées et les champs disciplinaires de l'école choisie.

✧ **Détail de la notation (8 notes) :**

	Répartition des NOTES d'ENTRETIEN																		
Notes	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre	-	-	-	-	-	1		1	2		1		1	1	1				-

✧ Commentaires du jury

Les candidats sont globalement plutôt à l'aise à l'oral ; ils sont prêts pour l'entretien et ont le plus souvent un minimum de culture générale.

Quoique relativement bien informés sur les parcours ou les champs disciplinaires de chaque école, le jury invite les candidats à bien se renseigner et insiste sur l'importance d'avoir un projet cohérent en adéquation avec les formations proposées.

2 - L'épreuve de LANGUE ETRANGERE - durée 30 minutes (après une heure de préparation)

Cette épreuve a permis d'évaluer les capacités des candidats à :

- **comprendre** un message oral délivré en langue étrangère,
- **rendre compte** sous une forme synthétique et organisée dans une langue adéquate du document proposé à l'écoute,
- **s'exprimer** oralement d'une manière pertinente pour apporter un regard critique sur le document et se situer dans un contexte plus large de communication avec l'examineur.

✧ Détail de la notation (8 notes) :

	<i>Répartition des NOTES de LANGUES</i>																
Notes	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre	1				2		2			1	1	1					

✧ Commentaires du jury

Le jury regrette que la pratique des langues étrangères pour les élèves en MASTER soit très sommaire et constate une utilisation des fondamentaux grammaticaux très approximative. De plus, il rappelle que le compte rendu écrit ne doit être en aucun cas une transcription pure et simple du script.

Le jury conseille d'opter pour un séjour à l'étranger dans la mesure du possible et de se préparer au concours à partir de l'écoute régulière de documents sonores (sites internet, TV, films en VO et entraînement à l'expression orale). En effet, il est absolument nécessaire de multiplier les occasions de pratiquer la langue pour maintenir son niveau.

Gradignan, le 18 novembre 2015

